Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 029-212900898-20260428-20260428_DCM2-DE

KERGLOFF

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
du FINISTÈRE

COMMUNE
de
KERGLOFF

Délibération n° :
2026.04.28 DCM2

Séance du 28 avril 2026

Date de convocation : 15 avril 2026
Date d'affichage : 15 avril 2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 13

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Patrick URIEN, Maire.

Etaient présents : M. Patrick URIEN, Maire.
Mmes BERNARD Elodie, CARADEC Valérie, NÉDELLEC Sanae, ROSPARS Corinne, THOMAS Karen.
MM. CAUDAL David, HENRY Jean-Paul, JACQUIN Laurent, LE BAIL Siméon, LE DREN Vincent, NÉDELLEC Philippe, SINDE Philippe.

Procuration : Mme Sandrine GUICHOUX à Mme Elodie BERNARD.

Absente : Mme Patricia NORMANT.

Mme Valérie CARADEC a été désignée secrétaire de séance. Le quorum est atteint.

OBJET : Participation du service de l'eau au budget principal 2026
Domaine : 7.10 Divers – Délibération relative à la participation du BA « Eau & Assainissement » au BP 2026

Exposé

Dans le cadre de la gestion du service de l'eau, la commune met à disposition du personnel technique et administratif pour assurer son fonctionnement courant. Il convient, à ce titre, de fixer le montant de la participation versée par ce service au budget principal pour l'année 2026.

Délibération

Il est proposé au Conseil municipal de fixer à 20 000 € le montant de la participation versée au budget principal, pour l'année 2026, par le service de l'eau, au titre de la mise à disposition du personnel technique et administratif pour la gestion courante du service. Les éventuels travaux en régie feront l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation spécifiques.

Vote

☐ Nbre d'abstention :
☐ Nbre de vote « contre » :
☐ Adoptée à la majorité
☒ **Adoptée à l'unanimité**
☐ Rejet de la délibération
☐ Report de la délibération

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 029-212900898-20260428-20260428_DCM2-DE

Le Maire,

Patrick URIEN.

Mme Valérie [illegible],

Secrétaire de séance.

MAIRIE DE KERGLOFF
29270 FINISTERE